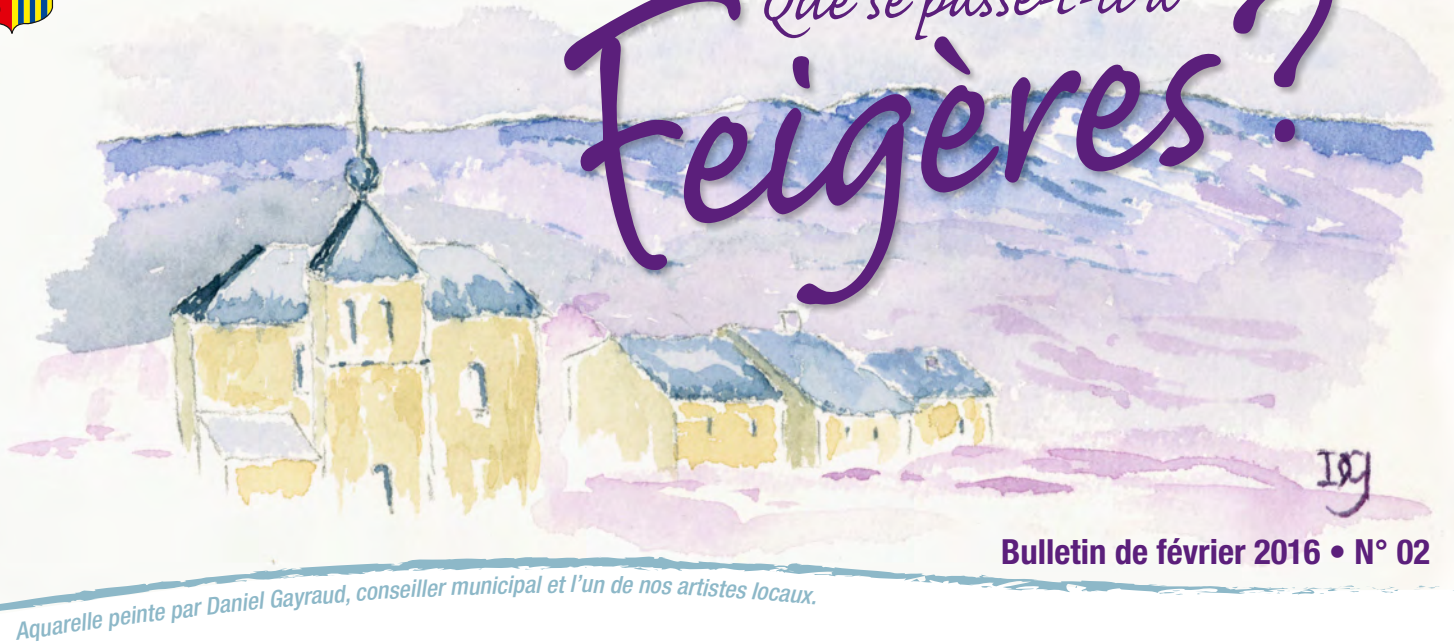




Que se passe-t-il à Feigères?



Bulletin de février 2016 • N° 02

Aquarelle peinte par Daniel Gayraud, conseiller municipal et l'un de nos artistes locaux.

*Mais pourquoi donc février est-il plus court
que les autres mois ?*



Horloge astronomique de la cathédrale Saint Jean-Baptiste à Lyon.

C'est l'observation astronomique qui en donne les bases ; la notion de jour s'impose immédiatement : c'est l'intervalle de temps moyen qui sépare deux levers consécutifs du Soleil, ou deux couchers, ou deux passages au méridien ; c'est l'ensemble d'une journée et d'une nuit : ça c'est facile, le reste l'est moins.

Calendriers lunaires

Ils prennent pour intervalle fondamental la lunaison, ou mois lunaire, et ont été sans doute les plus anciennement utilisés. Hélas, la durée qui sépare deux nouvelles lunes consécutives n'est pas stable : elle varie de 29 jours 6 heures à 29 jours 20h, ce qui en rend l'utilisation très complexe et nécessite des corrections permanentes. Aujourd'hui, le principal de ces calendriers est utilisé par la religion musulmane.

Calendriers solaires

L'année correspond au temps mis par le Soleil pour revenir en un même point de la voûte céleste ; elle, au moins, elle est fixe : 365 jours 5 heures 48 minutes 46 secondes, soit 365,24220 jours. D'accord, mais c'est la virgule qui nous embête. On ne va tout de même pas commencer l'année en pleine journée !

Jules César domestique le temps

Le calendrier romain, ancêtre du nôtre, coïncidait avec le cycle solaire pour respecter le rythme des saisons, les Romains étant des paysans et

des éleveurs à l'esprit pratique ; il était essentiel que les travaux agricoles reviennent aux mêmes dates. Le premier mois était celui de Mars (dieu de la guerre), le dernier celui de février, mois des morts, période très néfaste. Pour faire coïncider l'année calendaire avec le cycle solaire – cette histoire de virgule –, les pontifes (prêtres de la religion romaine) ajoutaient quelques jours supplémentaires tous les deux ans, au gré d'intérêts politiques, allonger ou raccourcir le mandat des Consuls par exemple. Pour en finir avec les fantaisies pontificales, Jules César, après avoir conquis toute la Gaule – toute ? Non, etc., etc., – fit établir un nouveau calendrier sur les plans de l'astronome égyptien Sosigène d'Alexandrie. La réforme julienne repose sur l'adoption d'une année de 365,25 jours, soit trois ans de 365 et un an de 366. Le jour supplémentaire est ajouté tous les 4 ans après le 24 février, *bis sexto ante calendas Martii*, c'est-à-dire le 6^{ème} jour bis avant les calendes de Mars, d'où la traduction de jour bissextile. L'année avait 12 mois, le nombre de jours par mois fut ajusté sous Auguste : le Sénat donna son nom au sixième mois (août) et lui attribua 31 jours, comme à Jules César (juillet) ; il fallut donc en enlever un quelque part et c'est février, le mauvais mois, qui en fit les frais et ne comportait plus que 28 jours les années normales et 29, les années bissextiles.

des éleveurs à l'esprit pratique ; il était essentiel que les travaux agricoles reviennent aux mêmes dates. Le premier mois était celui de Mars (dieu de la guerre), le dernier celui de février, mois des morts, période très néfaste. Pour faire coïncider l'année calendaire avec le cycle solaire – cette histoire de virgule –, les pontifes (prêtres de la religion romaine) ajoutaient quelques jours supplémentaires tous les deux ans, au gré d'intérêts politiques, allonger ou raccourcir le mandat des Consuls par exemple. Pour en finir avec les fantaisies pontificales, Jules César, après avoir conquis toute la Gaule – toute ? Non, etc., etc., – fit établir un nouveau calendrier sur les plans de l'astronome égyptien Sosigène d'Alexandrie. La réforme julienne repose sur l'adoption d'une année de 365,25 jours, soit trois ans de 365 et un an de 366. Le jour supplémentaire est ajouté tous les 4 ans après le 24 février, *bis sexto ante calendas Martii*, c'est-à-dire le 6^{ème} jour bis avant les calendes de Mars, d'où la traduction de jour bissextile. L'année avait 12 mois, le nombre de jours par mois fut ajusté sous Auguste : le Sénat donna son nom au sixième mois (août) et lui attribua 31 jours, comme à Jules César (juillet) ; il fallut donc en enlever un quelque part et c'est février, le mauvais mois, qui en fit les frais et ne comportait plus que 28 jours les années normales et 29, les années bissextiles.

La réforme grégorienne

Toujours cette histoire de virgule, et n'oubliez pas que Jules César n'avait pas de montre. À la Renaissance, les horloges sont nées ; on s'aperçoit que l'année calendaire dépasse l'année solaire de 11 minutes et 14 secondes, le cumul de cette avance depuis quinze siècles se monte alors à une dizaine de jours. Pour rétablir la correspondance au plus près, le pape Grégoire XIII coupe 10 jours de l'année 1582 : le vendredi 15 octobre succède au jeudi 4 octobre. Et, pour éviter semblable distorsion à l'avenir, on décide que les années séculaires ne seraient plus bissextiles, sauf si leur millésime était divisible par 400 (1600, 2000, 2400...). Cette modeste réforme ramène le décalage à 25,9 secondes, autrement dit 3 jours en 10 000 ans, une broutille.

Daniel Gayraud

Le conseil municipal

Extrait de la séance du Conseil municipal du 4 février 2016

Indemnités des élus

En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, à compter du 1^{er} janvier 2016 les indemnités du maire et des adjoints sont fixées à titre automatique au taux plafond sans délibération du Conseil municipal. Toutefois, à Feigères les indemnités versées sont volontairement moindres que le taux plafond. Il a donc été nécessaire de prendre une délibération afin de confirmer cette dérogation à la loi.

Loyers des locaux professionnels

Les conventions signées avec Messieurs VIAN et COURTIOL prévoient que les loyers sont indexés sur l'indice Insee du coût de la construction, avec révision au 1^{er} avril.

L'indice Insee du coût de la construction s'élève en 2014 à 1 627, et en 2015 à 1 608. L'indice Insee diminuant, le loyer diminue en conséquence également et s'élève, à partir du 1^{er} avril 2016, à 387 euros pour le premier et à 465 pour le second.

Autorisations d'urbanisme

1. Permis de construire, modificatif de permis de construire

- Alain et Maryline BABYTCHEFF : construction d'un garage non clos, allée de Brétigny.

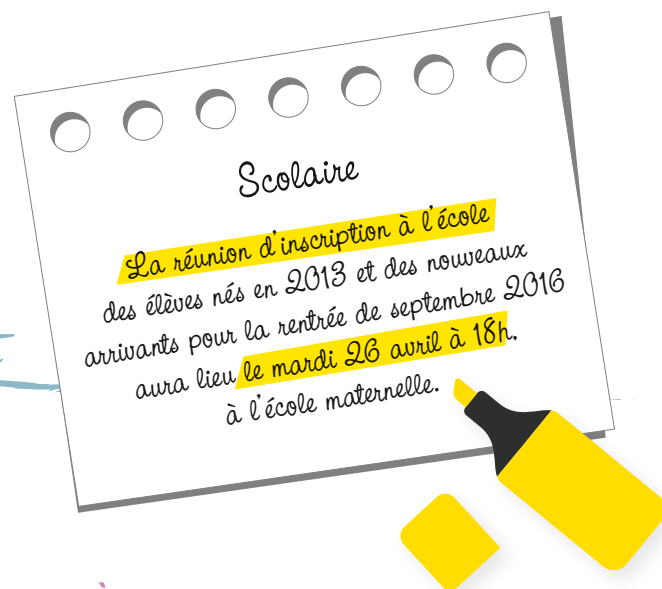
2. Déclaration préalable

- Marie TOURNIER : dépose et pose de 3 vélux, allée des Sorbiers.

3. Déclarations d'intention d'aliéner

- Vente des CONSORTS FLEITH à CONSORTS FLEITH : bien non bâti, sis Malchamp du milieu (183, ch. de Bel-Air) - 591 m²
- Vente des CONSORTS DUPERRET à CARRÉ HABITAT RHÔNE-ALPES : terrains non bâtis, 214, ch. Bel-Air - 4 867 m²
- Vente CARRÉ DE L'HABITAT à M. HAGNER et M. DIDONA : non bâti, sis 214, ch. Bel-Air - 697 m².

Vos élus vous informent



BIENVENUE À NICOLAS GIROD ET SAHIT AHMETAJ

Nous accueillons Nicolas Girod (à gauche sur la photo), nouveau responsable du service technique, secondé par Sahit Ahmetaj (à droite sur la photo) arrivé à la mi-décembre. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village. Merci de leur réserver un bon accueil !

VOS ÉLUS VOUS RAPPELLENT...

En saison hivernale, nous tenons à vous rappeler que les circuits de déneigement sont gérés par la commune. **Seront en priorité déneigés, le chemin de l'École et le circuit des cars scolaires : du chemin de la Scierie à la route de Saint-Julien, en passant par le chemin des Hutins, la route de Grossaz, le chemin de Pré-Vally et la route de Chez Jolliet.** Les autres rues communales sont ensuite déneigées. Les voies des riverains avec lesquels une convention de déneigement est passée sont effectuées en dernier lieu.

Nous tenons également à vous rappeler que le déneigement des entrées privées reste à la charge des propriétaires, cela même après passage du chasse-neige ayant occasionné des andains de neiges.

Vos élus vous informent

HABITER MIEUX AVEC L'ANAH : une aide financière pour améliorer votre logement et réduire vos consommations d'énergie

Vos factures d'énergie sont trop élevées ? Vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique de votre logement ? Vous cherchez des solutions simples et efficaces ? Le programme « Habiter Mieux » vous apporte une aide financière et un accompagnement personnalisé pour vous permettre, sous certaines conditions, de réaliser des travaux de rénovation thermique et de vous chauffer ainsi en réduisant le montant de vos factures.

Vous pouvez bénéficier :

- d'une aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qui représente 50 % du coût HT des travaux plafonné à 20 000 € ;
- d'une prime complémentaire au titre du programme « Habiter Mieux » d'un montant de 10 % du coût HT des travaux plafonné à 2 000 € ;
- d'une aide supplémentaire des collectivités ;
- d'un accompagnement personnalisé pour vous aider à identifier les travaux les plus efficaces et à monter votre dossier de demande de subvention.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la délégation locale de l'Anah de la Haute-Savoie : ☎ **04 50 33 79 60** ou **04 50 33 79 61**
Par mél : ddt-anah@haute-savoie.gouv.fr et sur www.anah.fr

BIENVENUE AU BAR-RESTAURANT L'INSTANT PRÉSENT

L'Instant Présent



Quand vous recevrez ce bulletin, le bar-restaurant L'Instant Présent aura ouvert ses portes au 89, route de Présilly. Cet établissement est ouvert du mardi au samedi de 8h30 à 14h30 et de 18h à 21h30.

Ghislaine et Jean-Michel Richoux vous proposeront :

- 3 formules pour midi : Plat du jour, Plat du jour et dessert ou entrée, Entrée, plat du jour et dessert.
- 3 menus : cartes du soir, des samedis et jours fériés.

Les nouveaux gérants restent à l'écoute pour toutes vos demandes au ☎ **04 50 94 38 80**, ou par courriel :

accueil@restaurant-linstantpresent.com

Et plus d'infos encore sur leur site :

www.restaurant-linstantpresent.com

ERDF : TRAVAUX

ERDF a prévu de réaliser des travaux sur le réseau de distribution qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité :

Mercredi 2 mars 2016, de 8h30 à 11h30.

Sont concernés :

Route de Neydens : n° 129

Route de Saint-Julien : le Chef-lieu

Route de Présilly : n°s 11-33-61-77-89-121-153-24-124-89

Passage du Bachal : n°s 9-41-42

Passage du Levant : n°s 39-45-53-67

Chemin de l'Église : n°s 17-23-27-29-43

Chemin de l'École : n° 6.



DU THÉÂTRE À L'ÉCOLE

Nos enseignants ont choisi des pièces de théâtre que nous avons lues en classe. Puis chacun a choisi le rôle qui lui plaisait.



Deux fois par semaine, nous nous sommes entraînés pendant une heure. Lors de ces séances, nous avons commencé à mémoriser nos textes puis nous avons joué les pièces de théâtre avec le matériel à notre disposition. Notre entraînement a duré deux mois et demi. La semaine précédant la représentation, nous avons joué sur la scène avec des accessoires que nous avons apportés.

Le jour de la représentation, le lundi 18 janvier, nous étions un peu stressés. Certains avaient peur d'oublier des mots de leur texte. Une fois la représentation terminée, nous étions soulagés et fiers de ce que nous avions fait. Ce soir-là, il y avait beaucoup de monde. Les acteurs et les spectateurs ont beaucoup apprécié la soirée. Les hot-dogs proposés par le Sou des écoles étaient excellents. Nous garderons un très bon souvenir de cette belle soirée de théâtre.

Texte écrit par les élèves de l'école de Feigères



Le parking situé devant le bar-restaurant est exclusivement réservé aux clients des commerces ainsi que les places à gauche de l'entrée du parking situé Route de Neydens. Nous vous remercions de respecter les règles afin d'assurer le bien vivre de tous.

Agenda & associations

LA MAISON DU SALÈVE VOUS PROPOSE

• **Land art enneigé**: jeudi 18 février 2016 à 14h30, à la Maison du Salève. Laissez parler votre imagination et créez une œuvre artistique avec et dans la neige. Dès 6 ans. 6€ sur inscription au ☎ 04 50 95 92 16. Un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

• **Ludo nature**: vendredi 19 février 2016 à 14h30, à la Maison du Salève. Découvrez la nature par le jeu, avec un animateur nature, pour apprendre en s'amusant. Dès 3 ans. 6€ sur inscription au ☎ 04 50 95 92 16. Un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

• **Pleine lune et raquettes**: mercredi 24 février 2016 à 18h30, à la Croisette - 74560 La Muraz. Balade facile en raquettes à la lueur de la pleine lune, avant de déguster un bon repas. Ambiance chaleureuse garantie ! Activité encadrée par l'accompagnatrice en montagne Emmanuelle Gabioud (Vianaturae). 25€ par personne (raquettes comprises). Le repas est en supplément. Sur inscription. Infos et réservation sur www.vianaturae.ch/programme

• **Traces et indices d'animaux nocturnes**: jeudi 25 février 2016 à 14h30, à la Maison du Salève. Visitez l'exposition sur les animaux nocturnes puis recherchez des traces et indices des animaux dans la neige. Dès 3 ans. 6€ sur inscription. Un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

• **Atelier du géologue**: vendredi 26 février 2016 à 14h30, à la Maison du Salève. Devenez incollable sur les pierres du Salève et repartez avec votre moulage de fossile. Dès 6 ans. 6€ sur inscription au ☎ 04 50 95 92 16. Un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

Maison du Salève: 775, route de Mikerne - 74160 Présilly - ☎ 04 50 95 92 16 - info@maisondualeve.com

MOT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le repas du Centre communal d'action sociale (CCAS), qui concerne toutes les personnes de la commune âgées de 65 ans et plus, aura lieu dimanche 6 mars 2016 à la salle polyvalente dès midi. Comme par le passé, une invitation sera envoyée à toutes les personnes concernées. Cependant, si certains d'entre vous ne la recevaient pas, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie qui vous inscrira au repas. Pour une meilleure organisation, nous vous remercions de confirmer votre présence en appelant le secrétariat de mairie au plus tard le 18 février 2016.

ÉTAT-CIVIL

Décès de Raymond Luiset, le 20 janvier 2016.
Toutes nos condoléances

Naissance de Tiago Crozet Chenivesse,
né le 26 janvier au foyer de Sophie Crozet et Bastien Chenivesse, 139 allée des Sorbiers.
Toutes nos félicitations

FÉV. / MARS / AVRIL 2016 LES DATES À RETENIR

20 SAMEDI 20 FÉVRIER
FIN DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

03 JEUDI 3 MARS
CONSEIL MUNICIPAL

06 DIMANCHE 6 MARS
REPAS DU CCAS

02 SAMEDI 2 AVRIL
NETTOYAGE DE LA COMMUNE

LA RONDES DES LÉGUMES

L'Amap de Feigères, La Ronde des Légumes, a quelques paniers de légumes disponibles (tous jours de saison et composés par le producteur) :

- Petits paniers (pour 1 à 2 personnes) : 42€/mois
- Grands paniers (pour 3 à 4 personnes) : 63€/mois.

Nous proposons sur commande des viandes de bœuf, veau, agneau, des œufs et de la farine et des fruits rouges l'été. Tous nos produits sont locaux (moins de 30 km) et certifiés Bio. Vous trouverez également des produits laitiers de chèvre lors de nos distributions. Elles se déroulent le mercredi soir de 18h45 à 19h45 dans l'atelier du camping Le Terroir à Présilly. Venez nous rendre visite dans une ambiance toujours conviviale. Pour toute information vous pouvez visiter notre site :

www.larondedeslegumes.fr

ou nous contacter par mail rondedeslegumes@gmail.com

Véronique Kermarrec



Mairie de Feigères

152, chemin des Poses-du-Bois
BP 30612 - 74166 Feigères Cedex
Tél. 04 50 49 24 60

www.feigeres74.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi et jeudi : 8h15-12h / Mardi : 17h-19h
Mercredi : 10h-12h / Vendredi : 15h-17h



Directeur de la publication : Guy Roguet
Rédacteur en chef : Laurent Vanderschaeghe



MIXTE
Issu de sources
responsables
FSC® C012623